

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 mai 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser le remplacement des châssis et la suppression du garage au sous-sol, réaliser deux cours anglaises en façade avant dans la zone de recul, transformer le logement du rez-de-chaussée en un cabinet médical, aménager un logement supplémentaire et rehausser l'immeuble, au 144 avenue des Cerisiers.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous voudrions en préalable, souligner à nouveau les erreurs dans le cadre VI, et demander des corrections et précisions sur certains chiffres.

- Quelle est la superficie exacte du terrain ?
- Quel est le taux exact d'imperméabilisation ?

Au niveau du stationnement, rappelons que cet immeuble ne possède aucun garage et n'en propose pas dans le projet à l'enquête publique. Pourtant, outre les habitants des logements, les médecins (4 cabinets) et les nombreux patients seront tous en quête d'un stationnement dans un quartier en déficit sur ce point.

L'importance de ce cabinet médical est-elle adaptée à cet immeuble et au quartier ?

De plus, pour réaliser le projet, il est demandé de porter une atteinte importante à la zone de recul, ce que nous refusons.

Un cabinet médical plus petit n'utilisant que le rez-de-chaussée semble plus adapté à cet immeuble.

Par ailleurs, soulignons la qualité architecturale de l'immeuble actuel et son intégration par rapport aux immeubles voisins. Si nous trouvons que la rehausse peut être acceptable, nous demandons que ce dernier étage soit en recul par rapport à la façade actuelle, afin de laisser une meilleure visibilité sur les éléments de garde-corps de qualité.

Enfin, nous nous opposons à la pose de tuiles noires qui ne s'intègrent pas aux façades et toitures rouges des immeubles voisins.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur